



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 11 décembre 2025

Délibération n°69/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 1^{er} décembre 2025.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY [Pouvoir de Gérard ROY], Gérard LEFEVRE,

Mesdames Virginie LEBRAUD, Célia HELION, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY [Pouvoir à Gérard DESAPHY],

Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Célia HELION.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	9
Votants	12

Objet : Salon de l'étudiant

Dans le cadre de ses actions de promotion des formations et métiers de l'image, le Syndicat Mixte Pôle Image Magelis participera au Salon de l'Étudiant qui se tiendra le 13 décembre 2025 à l'Espace Champerret à Paris.

Magelis disposera d'un stand de 6 m², partagé avec quatre établissements partenaires

- École Émile Cohl,
- L'Atelier,
- Human Academy,
- EMCA (École des Métiers du Cinéma d'Animation).

Afin d'améliorer la visibilité collective des écoles et de renforcer l'attractivité de l'espace Magelis, il est prévu de procéder à la location d'un écran géant LED destiné à la diffusion de contenus de présentation des formations.

Le coût de la location de l'écran géant LED s'élève à 3 300,00 € TTC.

La participation au Salon de l'Étudiant s'inscrit dans la stratégie de promotion des formations du territoire et la mutualisation du stand et des équipements contribuerait à optimiser la visibilité des écoles partenaires tout en répartissant équitablement les coûts.

Aussi, il est proposé que le coût de cette location, supportée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, soit réparti entre les écoles participantes, à part égale, soit 825 € par établissement

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe d'une prise en charge de la facture LED Visual par Magelis et du partenariat reposant sur une refacturation aux écoles comme suit :
 - Emile Cohl : 825€,
 - L'Atelier : 825€,
 - La Human Academy : 825€,
 - L'Emca : 825€ ;
- autorisent Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 16 déc. 2025
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 16 déc. 2025
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 16 décembre 2025

Signé: Le Président

La Présidente,
Stéphanie GARCIA

